



B-2023-02

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 29 juin à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle de réunion de son siège, après convocation légale du 23 juin 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président et agissant par délégation de pouvoir du Bureau Communautaire dans sa décision du 29 septembre 2022.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Marc CHAVENT, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT.

**Etaient excusés** : Christian BATAILLY, Jean-Marc JEANDEMANGE.

Nombre de membres dont le bureau est composé : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
13 présents

Résultats du vote : 13 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 13

### **Objet** : Modification tableau des emplois au 01/09/2023

En vue des prochains recrutements au centre de loisirs de Jujurieux pour la période de septembre 2023 à août 2024, quelques modifications de temps de travail sur les postes sont nécessaires.

Ces aménagements sont liés au fait que certaines missions sont basculées d'un poste sur un autre soit pour attribuer à un agent donnant satisfaction un volume d'heures plus intéressant soit pour s'adapter aux contraintes horaires des agents, ceux-ci travaillant souvent en multi-employeurs (commune et communauté de communes).

Ces modifications n'entraînent pas d'augmentation de temps de travail.

Il est également proposé de créer un poste d'agent d'animation sur l'ALSH de Pont d'Ain pour le périscolaire de Priay pour un volume hebdomadaire de 12h97 soit 0,37 ETP.

B-2023-02

Jusqu'à présent ce poste était occupé par un agent mis à disposition par la commune mais cette solution n'est pas satisfaisante (pose de congés sur des périodes où l'agent est indispensable à l'ALSH, horaires inamovibles, etc.) Le coût pour la collectivité reste identique, cette dépense auparavant en remboursement de frais - Chap 011 passera sur les frais de personnel - Chap 012.

➤ Modifications des postes de l'ALSH Jujurieux :

Postes n°65 diminution de 0,06 ETP basculés sur le poste n°56

Postes n°54 diminution de 0,22 ETP basculés sur le poste n°63

➤ Création de poste de l'ALSH Pont d'Ain :

Création d'un poste d'agent d'animation sur le grade d'Adjoint d'animation (Cat C) pour un volume horaire de 12,97 hebdomadaires. (n°13)

Le Bureau communautaire est invité à approuver la création et les modifications telles que présentées en annexe.

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE à l'unanimité la création de poste et les modifications du tableau des emplois au 01/09/2023 annexé ci-joint.

Le Président  
Thierry DUPUIS

